

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MARS 2019**



*L'an deux mille dix-neuf,*

Le vingt du mois de mars à quatorze heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Biviers, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Biviers, sous la présidence de M. René GAUTHERON, Président.

Date de convocation : 15 mars 2019.

Présents : (08) René GAUTHERON, Sandrine DORE, Sylvie ALLEGRE, Franck MILLEVILLE, Gilbert GONCALVES, Elizabeth JOPPE, Janig MOURO, Denise ROYBET.

Absents : (03) Aude DE VIGNEMONT, Fabrice ROUSSET, Maryvonne PROAL.

Pouvoirs : (00)

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEGRE.

**Ordre du jour de la séance :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 07 novembre 2018,
2. Finances – Approbation du Compte de gestion relatif à l'exercice 2018,
3. Finances – Approbation du Compte administratif relatif à l'exercice 2018,
4. Finances – Affectation du résultat constaté au terme de l'exercice 2018,
5. Finances – Adhésions aux organismes extérieurs pour l'année 2019,
6. Finances – Subventions aux associations pour l'année 2019,
7. Finances – Vote du Budget primitif pour l'exercice 2019,
8. Point sur l'enquête de satisfaction menée par le CCAS sur le service de portage de repas assuré par la société DS2P,
9. Point sur l'organisation du vide-greniers 2019,
10. Animations – Proposition de reverser à l'association Soleil Rouge l'argent récolté dans le cadre du vide-greniers 2019,
11. Point sur les animations du CCAS prévues en 2019,
12. Questions diverses.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 07 novembre 2018**

M. le Président propose aux membres du Conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la dernière séance en date du 07 novembre 2018. Le procès-verbal est approuvé à **l'unanimité** des membres présents.

**2. Finances – Approbation du Compte de gestion relatif à l'exercice 2018**

Délibération n°2019-001

Rapporteur : René GAUTHERON, Président.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le compte administratif relatif à l'exercice 2018, le Conseil d'administration examine le compte de gestion dressé par le trésorier exerçant les fonctions de receveur municipal.

Le Conseil d'administration s'assure que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,  
**Vu** le compte de gestion relatif à l'exercice 2018,  
**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Sur le rapport effectué par M. le Président et, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, **à l'unanimité** :

- **Constata** la concordance entre compte de gestion et compte administratif relatifs à l'exercice 2018.
- **Approuve** le compte de gestion établi au titre de l'exercice 2018 par le trésorier exerçant les fonctions de receveur municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 3. Finances – Approbation du Compte administratif relatif à l'exercice 2018

Délibération n°2019-002

Rapporteur : René GAUTHERON, Président.

Le Conseil d'Administration examine le compte administratif de l'exercice 2018 du CCAS après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

- **Section de fonctionnement :**  
Recettes : 36 796,90 € auxquels il faut ajouter un excédent reporté du compte administratif 2017 de 2 456,72 €, soit un total de 39 253,62 €.  
Dépenses : 34 487,01 €.  
D'où un excédent de fonctionnement de 39 253,62 € - 34 487,01 € = 4 766,61 €.
- **Section d'investissement :**  
Recettes : 0,00 €  
Dépenses : 0,00 €  
D'où un résultat d'investissement de 0,00 €.

M. le Président détaille le résultat constaté au compte administratif par rapport au prévisionnel du budget primitif 2018. Mme Doré donne des précisions sur le contenu de chacun des comptes et des dépenses qu'ils comprennent.

M. le Président explique que Biviers va investir pour l'acquisition d'une nouvelle chambre au sein de la MCPA (dépendant du SIMPA). Ce coût d'investissement de 50 000 € sera porté par le budget communal, afin de ne pas devoir ouvrir une section d'investissement sur le budget du CCAS.

La discussion se poursuit ensuite autour des dépenses effectuées au titre de l'exercice 2018. M. Milleville demande des précisions sur la baisse des dépenses au titre du Quotient Familial. Il lui est précisé que cela est fluctuant en fonction des années. Mme Mouro se demande si cela signifie qu'il y a un changement sociologique au sein des familles de la commune.

M. le Président détaille ensuite les subventions versées en 2018 et explique que la subvention n'a pas été versée à l'ADMR. Une discussion s'engage parmi les membres du Conseil d'administration à ce sujet ainsi que sur l'avenir de cette structure et de ses salariés.

Le Président du CCAS sort de la salle et ne prend pas part au vote.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** l'instruction budgétaire M14,  
**Vu** le compte administratif 2017 du budget annexe eau potable,  
**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Sur le rapport effectué par M. le Président et, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à **l'unanimité (M. le Président ne prenant pas part au vote)** :

- **Approuve** les résultats définitifs du Compte administratif 2018 tels que résumés précédemment.
- **Approuve** le Compte administratif établi au titre de l'exercice 2018 par l'ordonnateur, tel qu'annexé à la présente délibération. Ce compte administratif n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **4. Finances – Affectation du résultat constaté au terme de l'exercice 2018**

Délibération n°2019-003

Rapporteur : René GAUTHERON, Président.

M. le Président propose aux membres du Conseil d'administration d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018, soit 4 766,61 €, en recettes au compte 002 excédents de fonctionnement reporté.

Sur le rapport effectué par M. le Président et, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à **l'unanimité** :

- **Approuve** l'affectation des résultats de l'exercice 2018, telle que présentée ci-avant.

#### **5. Finances – Adhésion aux organismes extérieurs pour l'année 2019**

Délibération n°2019-004

Rapporteur : René GAUTHERON, Président.

M. le Président propose aux membres du Conseil d'administration de renouveler l'adhésion du CCAS aux organismes extérieurs suivants pour l'année 2019 :

- SIMPA (Syndicat intercommunal pour la maison des personnes âgées), dont le montant de la participation est de 9 537,00 € pour l'année 2019, inchangé par rapport au montant de la participation 2018.
- UNCCAS (Union nationale des CCAS), dont le montant de l'adhésion est de 73,00 € pour l'année 2019, inchangé par rapport au montant de l'adhésion 2018.
- UDCCAS (Union départementale des CCAS), dont le montant de l'adhésion est de 80,00 € pour l'année 2019, inchangé par rapport au montant de l'adhésion 2018.
- ALERTES 38, dont il est proposé de verser 100 € au titre de l'adhésion pour l'année 2019, inchangé par rapport au montant de l'adhésion 2018.
- TASDA (Technopôle Alpes Santé à Domicile), dont le montant de l'adhésion est de 600,00 € pour l'année 2019, inchangé par rapport au montant de l'adhésion 2018.

Sur le rapport effectué par M. le Président et, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à **l'unanimité** :

- **Décide** de renouveler l'adhésion du CCAS au « SIMPA » et de verser, au titre de l'année 2019, une participation de 9 537,00 €.

- **Décide** de renouveler l'adhésion du CCAS à l' « UNCCAS » au titre de l'année 2019 et de verser à cet effet une cotisation de 73,00 €.
- **Décide** de renouveler l'adhésion du CCAS à l' « UDCCAS » au titre de l'année 2019 et de verser à cet effet une cotisation de 80,00 €.
- **Décide** de renouveler l'adhésion du CCAS à l'association « ALERTES 38 » au titre de l'année 2019 et de verser à cet effet une cotisation de 100,00 €.
- **Décide** de renouveler l'adhésion du CCAS à l'association « TASDA » au titre de l'année 2019 et de verser à cet effet une cotisation de 600,00 €.

#### 6. Finances – Subventions aux associations pour l'année 2019

Délibération n°2019-005

Rapporteur : René GAUTHERON, Président.

Après discussion, M. le Président propose aux membres du Conseil d'administration du CCAS d'attribuer des subventions aux associations suivantes pour l'année 2019 :

Associations	Montant attribué
Sud Isère TéléAlarme	300,00 €
A.P.E.P.L.E.A.H.	200,00 €
Subventions exceptionnelles	6 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 500,00 €</b>

Sur le rapport effectué par M. le Président et, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer à l'association Sud Isère TéléAlarme une subvention de 300 € pour l'année 2019.
- **Décide** d'attribuer à l'Association pour la Promotion de l'Enseignement au Pied du Lit des Enfants et Adolescents Hospitalisés (A.P.E.P.L.E.A.H.) une subvention de 200 € pour l'année 2019.
- **Décide** de prévoir une enveloppe de 6 000 € au budget 2019 au titre de subventions exceptionnelles.

#### 7. Finances – Vote du Budget primitif pour l'exercice 2019

Délibération n°2019-006

Rapporteur : René GAUTHERON, Président.

M. le Président présente le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2019, correspondant à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019. Il souligne que la comptabilité publique doit satisfaire aux obligations de régularité, de prudence et de sincérité.

Il mentionne que le budget doit être voté en équilibre réel.

Il détaille ensuite les dépenses et recettes de l'exercice.

Mme Doré explique que la dépense de 5 000 € prévue au compte 611 - Prestations de service correspond aux dépenses à venir pour les événements financés par le Département de l'Isère dans le cadre de la conférence des financeurs.

La discussion se poursuit autour des dépenses et des recettes prévues au budget primitif 2019.

M. Milleville fait remarquer que le Quotient Familial n'a pas évolué depuis 3 ans et qu'il se situe actuellement à 1250. M. le Maire est d'avis de ne pas modifier le Quotient Familial à un an des prochaines échéances électorales et de plutôt laisser cette question aux futurs élus.

Mme Mouro souhaiterait que cette question puisse tout de même être abordée, car il lui semble que c'est du rôle du CCAS de s'adapter au public qu'elle entend soutenir. Après discussion, il est convenu d'aborder cette question du Quotient Familial de nouveau lors d'un prochain conseil d'administration.

Le budget 2019 du CCAS peut se résumer ainsi après affectation des résultats de l'exercice 2018 :

- **Section de Fonctionnement :**  
Recettes : 55 052,00 € + 4 766,61 € (excédent antérieur reporté) = 59 818,61 €  
Dépenses : 59 818,61 €
  
- **Section d'Investissement :**  
Recettes : 0,00 €  
Dépenses : 0,00 €

Sur le rapport effectué par M. le Président et, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à **Punanimité** :

- **Adopte** le budget primitif du CCAS pour l'année 2019, présenté ci-avant, tel qu'annexé à la présente délibération.

#### 8. **Point sur l'enquête de satisfaction menée par le CCAS sur le service de portage de repas assuré par la société DS2P**

Rapporteur : Sandrine DORE, Vice-Présidente.

Mme Doré explique que sur les 13 personnes inscrites au service, 11 personnes ont répondu à l'enquête de satisfaction. Dans l'ensemble, les personnes interrogées ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis du service proposé, notamment au niveau des quantités et de la qualité.

Mme Allègre souligne qu'il lui a été rapporté comme point négatif le manque de contact humain, la personne s'occupant du portage déposant rapidement le repas et ne prenant pas forcément le temps de discuter avec la personne livrée. De même, il lui a été rapporté que les horaires de portage étaient trop tôt le matin. Mme Doré répond que cela ne ressort pourtant pas dans l'enquête réalisée auprès des bénéficiaires et que personne ne s'en était plaint. Mme Doré détaille ensuite les différentes questions posées dans le cadre de l'enquête.

La discussion se poursuit ensuite autour des relations sociales entretenues par la société DS2P dans le cadre du portage des repas.

Les membres du CCAS soulignent globalement le bilan positif ressorti de l'enquête de satisfaction. Il est toutefois convenu d'écrire à la société DS2P pour leur faire part des résultats de l'enquête de satisfaction et leur rappeler la nécessité d'alerter le CCAS sur la situation des personnes livrées, notamment en cas d'hospitalisation.

#### 9. **Point sur l'organisation du vide-greniers 2019**

Rapporteur : Sandrine DORE, Vice-Présidente.

Mme Doré propose la date du dimanche 6 octobre pour l'organisation du vide-greniers. Pour le reste, il n'y a pas de changement dans l'organisation.

**10. Animations – Proposition de reverser à l'association Soleil Rouge l'argent récolté dans le cadre du vide-greniers 2019**

Délibération n°2019-007

Rapporteur : René GAUTHERON, Président.

M. le Président explique que depuis plusieurs années, le CCAS de Biviers organise un vide-greniers annuel et que l'argent récolté grâce aux droits de place est reversé totalement à l'association Soleil Rouge sous forme d'une subvention.

Pour l'année 2019, il est proposé au Conseil d'administration du CCAS de renouveler cette subvention à l'association Soleil Rouge, dont le montant sera déterminé par les recettes générées grâce aux droits de place du vide-greniers.

Sur le rapport effectué par M. le Président et, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer à l'association Soleil Rouge pour l'année 2019 une subvention dont le montant sera déterminé par les recettes générées grâce aux droits de place du vide-greniers 2019.

**11. Point sur les animations du CCAS prévues en 2019**

Rapporteur : Sandrine DORE, Vice-Présidente.

Mme Doré explique qu'on a déjà parlé des ateliers nutrition qui seront organisés. Elle explique qu'une enveloppe a été faite pour les plus de 60 ans, contenant le descriptif de différentes animations proposées par le CCAS en 2019 : ateliers nutrition, ateliers gestion du stress, flyer renouvelé pour le service de navette pour le centre commercial, ateliers d'assistance numérique organisés au niveau de la MPT en partenariat avec la Communauté de communes.

Mme Doré explique que ce soir il y a une réunion avec plusieurs CCAS pour discuter de la semaine bleue.

Concernant le goûter des seniors, Mme Doré propose la date du samedi 30 novembre. Au niveau de l'animation, elle explique qu'une animation avec de la danse serait plutôt la bienvenue après l'animation réalisée par la chorale l'année dernière, bien qu'elle souligne la qualité de la prestation de la chorale.

Mme Doré explique que cette année il pourrait y avoir deux chanteurs présents.

Mme Doré parle ensuite de l'association GRE'SY en expliquant qu'ils ont le projet d'implanter de nouveaux chalets de récupération de vêtements sur la commune. Aujourd'hui, la commune dispose déjà de deux chalets implantés pour l'un sur le parking de la Moidieu et pour l'autre sur le parking à proximité des cours de tennis. GRE'SY souhaiterait implanter trois nouveaux chalets : l'un au niveau des containers situés chemin des Chevalières, l'un au niveau du parking de l'église et l'un au niveau des écoles.

**12. Questions diverses**

La séance est levée à 15 heures 07 minutes.

**FEUILLET DE CLOTURE**  
**Séance du Conseil d'administration du 20 mars 2019**

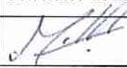
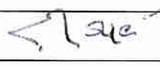
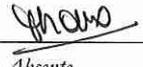
Fin de séance : 15 heures 07 minutes.

Liste des délibérations à l'ordre du jour de la séance :

2019-001	Finances – Approbation du Compte de gestion relatif à l'exercice 2018
2019-002	Finances – Approbation du Compte administratif relatif à l'exercice 2018
2019-003	Finances – Affectation du résultat constaté au terme de l'exercice 2018
2019-004	Finances – Adhésion aux organismes extérieurs pour l'année 2019
2019-005	Finances – Subventions aux associations pour l'année 2019
2019-006	Finances – Vote du budget primitif pour l'exercice 2019
2019-007	Animations – Proposition de reverser à l'association Soleil Rouge l'argent récolté dans le cadre du vide-greniers 2019

Fait et délibéré le 20 mars 2019 et ont signé les membres présents à la séance.

Tableau des signatures des membres présents :

René GAUTHERON	
Sandrine DORE	
Sylvie ALLEGRE	Secrétaire de séance
Franck MILLEVILLE	
Aude DE VIGNEMONT	Absente
Fabrice ROUSSET	Absent
Gilbert GONCALVES	
Elizabeth JOPPE	
Janing MOURO	
Maryvonne PROAL	Absente
Denise ROYBET	